

Dossier thématique : Prévention de l'illettrisme

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est un facteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi la prévention de l'illettrisme est la priorité de l'école.

Différents dispositifs ont été installés pour aider les jeunes qui rencontrent des difficultés à acquérir une meilleure maîtrise de la langue.

Ainsi, depuis maintenant deux ans, un accent particulier a été mis sur le cours préparatoire avec la création de classes de CP à encadrement renforcé ou à effectifs réduits. Leur objectif est de favoriser les apprentissages à un moment crucial du cursus de l'élève. Les premiers résultats sont plutôt encourageants.

Bien entendu, la maîtrise de la langue doit ensuite rester une priorité pour tous les enseignants au collège puis au lycée et un dispositif permettant de prendre plus spécifiquement en charge certains élèves de lycées professionnels a été initié dans notre académie.

Enfin certaines actions particulières s'adressent à des populations qui risqueraient de se retrouver marginalisées :

- les élèves décrocheurs pris en charge par la mission générale d'insertion,
- les élèves arrivant de pays étrangers accueillis par le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et voyageurs,
- les jeunes ou adultes détenus dans des établissements pénitentiaires.

Ce numéro de Dialogues retrace les dispositifs mis en place dans l'académie de Bordeaux. Il est aussi un appel à une mobilisation encore plus forte de toutes les équipes intervenant auprès des jeunes pour que nous puissions leur fournir la maîtrise de la langue qui leur permettra de réussir et d'être des citoyens pleinement intégrés.

William MAROIS

Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

Sommaire

- Prévenir l'illettrisme à l'école, l'affaire de tous 2
- Dispositif "CP renforcés" 2
- La prévention de l'illettrisme en collège 3
- La prévention de l'illettrisme en lycée professionnel 3
- La prévention de l'illettrisme dans la voie professionnelle 4
- La mission générale d'insertion et la prévention de l'illettrisme 4
- Enseignement et illettrisme en milieu pénitentiaire 4
- L'accueil des jeunes étrangers nouvellement arrivés dans l'académie 5
- Encourager la lecture pour prévenir l'illettrisme 6
- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme - ANCLI 6

Revue de presse

Réalisée par le service communication du rectorat, une revue de presse quotidienne est consultable chaque jour sur l'intranet du site académique.

<http://intra.ac-bordeaux.fr/>

Retrouvez " Dialogues " en ligne sur www.ac-bordeaux.fr



Prévenir "l'illettrisme" à l'école, l'affaire de tous

Issue du champ social dans les années 1980 et porté d'abord par les organismes caritatifs, la notion d'illettrisme n'apparaît dans les orientations officielles de l'Éducation nationale qu'en 2001. Est-ce à dire que l'école ne s'était guère préoccupée précédemment de ce problème ? Certainement pas puisque les actions sur la maîtrise de la langue irriguent l'enseignement depuis fort longtemps. Faut-il d'ailleurs rappeler que les chiffres sur l'illettrisme des jeunes n'ont jamais été aussi bas d'après les statistiques concordantes de l'Armée et de l'INSEE (entre 5 et 6%) ?

Mais si le problème est à nouveau posé avec acuité, c'est que la donne sociale s'est considérablement modifiée. **Le rôle de l'écrit s'est accru dans une société qui fait de sa maîtrise une condition indispensable à l'insertion et à la promotion professionnelle et sociale, refoulant les plus démunis scolairement vers des situations de précarité avérées.**

Les responsabilités de l'école sont donc importantes puisqu'elle doit tout à la fois

repérer très vite les élèves les plus fragiles et donner à tous les moyens d'acquérir les compétences nécessaires - en lecture et en expression écrite - à une intégration réussie.

Les différents dispositifs mis en place dans notre académie convergent tous vers ces objectifs : avoir une vision plus précise des élèves en difficulté, aider les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines à mieux appréhender les processus et les activités susceptibles d'améliorer les compétences de lecture des élèves. Si le premier degré est mobilisé sur l'opération CP, tous les secteurs conjuguent leurs efforts pour assurer une continuité et une cohérence sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Une attention toute particulière est portée aux éléments de repérage et de diagnostic : évaluations CE2/6^e, 3^e préparant à la voie professionnelle et CAP ; ils sont relayés par la formation d'équipes d'enseignants et de documentalistes. Une équipe réunissant de futurs formateurs susceptibles de répondre aux besoins des établis-

sements, une recherche-action en LP (lycées professionnels), une équipe sur les évaluations, ont été constituées. Des actions commencent à se construire, soit dans le cadre des dispositifs pédagogiques existants, soit dans le cadre d'une complémentarité avec d'autres services de l'Éducation nationale. Des ressources sont mises à la disposition des enseignants avec le support des CDDP, du CRDP et du CATICE. Des partenariats voient le jour avec des organismes et associations œuvrant dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. Reste maintenant à travailler sur l'articulation entre tous ces dispositifs et les pratiques de classe et à donner une meilleure lisibilité de toutes les actions entreprises.



Contact :

Maryse Labroille, IEN-EG Lettres
Chargée de mission académique
"Prévention de l'illettrisme"
Tél. 05 57 57 38 19
Courriel : ce.ien@ac-bordeaux.fr

Dispositif "CP renforcés" Rentrée 2004

Gironde (33)

Huit circonscriptions urbaines (Mérignac, Lormont, Bordeaux/Floirac, Bordeaux/Bouscat, Bordeaux/Bègles, Gradignan, Cestas/Pessac, Entre-Deux-Mers) et deux circonscriptions rurales (La Réole, Langon) sont concernées. Les dispositions particulières s'organisent soit avec une majorité de classes avec des assistants d'éducation

ou bien quelques classes avec des maîtres supplémentaires. Les écoles concernées sont les mêmes qu'à la rentrée 2003, date de mise en œuvre du dispositif. Elles sont accompagnées par les équipes de circonscription. Les enseignants de ces classes ont bénéficié de journées de regroupement.

Le groupe de pilotage départemental a élaboré et proposé en juin 2004 un questionnaire destiné aux enseignants concernés et des évaluations (conçues à partir du document d'accompagnement "Lire au CP"). Les premiers constats montrent que les effets du dispositif portent principalement sur la modification de pratiques professionnelles allant vers une augmentation du suivi rapproché sous la forme d'ateliers, plus d'échanges entre enseignants.

Le travail en petits groupes a permis aux élèves de devenir plus autonomes et d'améliorer leur relation au savoir. La durée de l'expérimentation ne permet pas actuellement de mesurer l'effet sur les résultats des élèves. Les perspectives de travail pour cette année scolaire porteront sur une évaluation initiale élaborée et proposée aux élèves en octobre 2004.

Les résultats sont en cours d'exploitation et permettront d'une part, de donner aux enseignants concernés des axes de travail autour des difficultés recensées, d'autre part de construire un cahier des charges concernant les tâches des assistants d'éducation, d'établir une véritable liaison GS/CP, de mesurer les écarts éventuels avec

des classes témoins. Un compte-rendu d'étape qualitatif et quantitatif sera effectué au cours du 2^e trimestre.



Contact :

Dominique Lebrun, IEN 1^{er} degré - Circonscription de Langon
Tél. 05 57 98 17 90
Courriel : dominique.lebrun@ac-bordeaux.fr

Landes (40)

Un groupe départemental, composé d'IEN, de conseillers pédagogiques et de membres de RASED, est chargé de suivre l'évolution du plan de prévention de l'illettrisme. Il assure l'accompagnement de proximité des classes et des intervenants. Il élabore les documents d'évaluation mis à la disposition des enseignants sur le site "Oasis" de l'inspection académique et analyse les résultats obtenus. Il aide les classes concernées à organiser les premières étapes du travail qui s'appuie sur l'évaluation des acquis et des besoins des élèves.

En 2004-2005, le groupe de pilotage proposera un programme personnalisé d'aide et de progrès pour les élèves ayant moins de 50% de réussite aux items de compétences dites décisives.



Contact :

Inspection des Landes : Tél. 05 58 05 66 66
Courriel : ce.ia40@ac-bordeaux.fr

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques
CP effectifs réduits	-	2	6	-	-
CP renforcés à temps partiel par un maître supplémentaire	5	3	11	-	39
CP renforcés par l'intervention d'un assistant d'éducation	15	29	16	65	-

La prévention de l'illettrisme en collège

Améliorer l'aide que nous apportons aux élèves en grande difficulté au sein même de notre école doit rester une priorité. Elle est d'ailleurs l'une de celles affichées par notre académie : "Ne laisser personne au bord du chemin". Trois directions nous semblent devoir être prises :

- la précision de l'évaluation,
- la diversité et l'efficacité des actions et activités,
- une réflexion qui engage des équipes et interroge dans la durée la prise en charge des élèves les plus en difficulté.

Aucune remédiation, certes, n'est possible si l'on ne parvient pas en amont à dégager des difficultés et des besoins clairs, précis, discriminants. Ainsi, certaines difficultés de compréhension ou d'écriture, pour inquiétantes qu'elles paraissent en début de collège seront, en fait, traitées par le travail quotidien de la classe et l'appui bien utilisé des heures d'aide ; d'autres demanderont sans doute l'intervention ponctuelle d'un professeur formé au Français langue seconde ; d'autres encore supposeront effectivement que l'on mette en place un dispositif spécifique. Cela peut se faire désormais, si nécessaire, avec l'appui des ressources institutionnelles disponibles : formateurs et ressources documentaires. Mais l'engagement des équipes au-delà des individus ou des petits

groupes plus ou moins ponctuels et éphémères doit être systématiquement privilégié, car il n'y a pas non plus de remédiation réussie sans relais dans la classe, c'est à dire aussi dans la durée.

Que le traitement de la difficulté suppose avant tout son intégration au quotidien ne devrait pas surprendre, car si l'on excepte un pourcentage, aussi faible qu'inacceptable, d'élèves dont les difficultés nécessitent des prises en charge spécifiques, il n'en demeure pas moins, et nous ne devons l'oublier ni les uns, ni les autres, que **lire et écrire avec des élèves en difficulté, reste, finalement, une juste définition de ce que sont nos métiers, puisque aussi bien, sans difficulté, il ne saurait y avoir d'apprentissage.**



Contact :
Isabelle Hernu, IA IPR Lettres
Tél. 05 57 57 38 19 - Courriel : ce.ipr@ac-bordeaux.fr

La prévention de l'illettrisme en lycée professionnel

Les chiffres donnés par le ministère de la Défense en 2003 pourraient paraître stupéfiants si l'on ne prenait pas en compte d'autres données : sur les 6% des jeunes repérés comme "illettrés" lors de journées d'appel et de préparation à la défense, 73 % suivraient une formation professionnelle en CAP, BEP, voire en BAC Pro. Mais

une fois les réajustements opérés, le phénomène d'illettrisme est ramené à de plus justes proportions. Celui-ci reste cependant d'autant plus préoccupant qu'il obère à la fois les possibilités d'étude des jeunes et leur insertion professionnelle. **De toute évidence, la fonction compensatrice du geste professionnel a fait long feu et l'on ne peut plus faire l'économie d'une réflexion sur l'importance de la documentation et des écrits professionnels dans l'apprentissage des métiers.**

C'est pourquoi, douze lycées professionnels (LP) de l'académie travaillent depuis un an, grâce à une recherche action financée en partie par des fonds européens, à mieux cerner l'ampleur et la nature des difficultés que rencontrent des jeunes, souvent marginalisés par rapport au système scolaire précisément en raison de ces difficultés. Ils tentent aussi de réinstaurer un rapport à l'écrit, moins conflictuel, moins douloureux et plus axé sur leurs usages professionnels, sociaux et culturels. Après un an de fonctionnement des équipes, plusieurs



constats s'imposent. "L'illettrisme" au sens strict est très rare dans les LP : 4 à 6 élèves tout au plus par établissement, souvent regroupés dans certains secteurs professionnels et dans certaines sections de CAP dits à "accès prioritaires". Les évaluations qu'ont passé 1200 élèves de LP donneront plus de précisions sur le repérage des compétences que mobilisent les élèves dans la maîtrise de la langue, en lecture et en calcul. Sans doute faudra-t-il offrir aux plus faibles un traitement individualisé et un accompagnement plus serré en terme d'insertion professionnelle. **A ces élèves, s'ajoutent de plus en plus des jeunes primo-arrivants, ayant peu ou prou suivi des cours de français langue seconde en classe d'accueil,** mais dont la maîtrise du français n'est pas suffisante pour trouver des entreprises d'accueil. Des actions sont conduites avec la Mission générale d'insertion (MGI) pour réfléchir sur l'articulation entre le projet personnel et l'apprentissage de la langue.

En LP comme ailleurs, beaucoup de pistes sont ouvertes. Aucune n'est exclue, comme le montre la diversité des projets d'établissement. **Toutes convergent cependant sur la nécessité d'une prise en charge globale et dans le temps de l'élève, qui ne peut être réduite à un simple soutien instrumental.** Toutes ces initiatives nécessitent plus de réflexion, d'accompagnement et d'échanges entre les équipes. Pour faciliter les actions de prévention de l'illettrisme dans la voie professionnelle, des formations spécifiques sont montées.

Un site internet a été conçu grâce à la collaboration engagée avec le CRDP (<http://crdp.ac-bordeaux.fr/illettrisme/>).

Contacts :
Maryse Labroille, IEN-EG Lettres
Cécile Gravellier, PLP Lettres Histoire
Tél. 05 57 57 38 19 - Courriel : ce.ien@ac-bordeaux.fr

Prévention de l'illettrisme dans la voie professionnelle : le portail académique

Dans le cadre du plan de prévention de lutte contre l'illettrisme, un projet académique expérimental coordonné par Maryse Labroille*, inspectrice de l'Éducation nationale, a été mené dans douze lycées professionnels. C'est dans ce contexte que le CRDP d'Aquitaine (Centre régional de documentation pédagogique) a été sollicité pour mettre en ligne des ressources à disposition des enseignants de la voie professionnelle. Cet espace privilégie les outils et les ressources pédagogiques utilisés en classe, donne le cadre théorique de la question, présente un tableau analytique qui facilite l'identification des acteurs présents sur le champ de la prévention de l'illettrisme

*Maryse Labroille, IEN-EG, chargée de mission "Prévention de l'illettrisme"
Tél. 05 57 57 38 19 - Courriel : ce.ien@ac-bordeaux.fr

dans notre région. D'autre part, ce portail est le seul à proposer des évaluations diagnostiques adaptées qui permettent de réelles actions de remédiation. Enfin, une base "projets" est en cours de réalisation. Elle a pour objectif de favoriser la valorisation et la mutualisation d'expériences pédagogiques menées dans l'académie de Bordeaux et d'encourager les échanges de pratiques entre enseignants. Cette démarche est soutenue par la mise à disposition dans les cinq CDDP (Centre départemental de documentation pédagogique) d'une valise pédagogique sur cette problématique et d'un fonds documentaire spécifique.



Contact :
CRDP d'Aquitaine : Jeanine Molina
Tél. 05 56 01 56 88 88
Site : www.scren.fr

La Mission générale d'insertion et la prévention de l'illettrisme : deux réalités sous une même dénomination

La Mission générale d'insertion met en œuvre des actions destinées aux élèves qui viennent d'abandonner leur scolarité sans qualification ou sont sur le point de le faire. La majorité, à 16 ans, a quitté le collège ou une 1^{re} année de formation en lycée professionnel. La construction patiente d'un projet professionnel avec une alternance en entreprise et l'entrée dans un cursus de formation, tel est l'enjeu ; 75% atteignent l'objectif.

Dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, la fragilité des connaissances scolaires et en particulier la difficulté à produire un écrit masquent des capacités personnelles, découragent les volontés d'apprendre, sapent l'estime de soi. Le concept d'illettrisme intègre une dimension sociale (décalage

entre les compétences personnelles reconnues et les exigences sociales) dont il faut tenir compte dans la recherche de remédiations. La pratique quotidienne des acteurs de la MGI dans ce domaine s'appuie sur un accompagnement individuel et une pédagogie active et responsabilisante. La production d'écrits est liée à des situations de communication réelles ayant un sens pour l'élève tel qu'il est. Elle se doit d'être valorisante et valorisée. De ce point de vue, l'informatique est un outil apprécié.

Contact : Marie-Claire Richard, coordinatrice académique de la MGI
Tél. 05 56 42 37 70 - Courriel : marie-claire.richard@ac-bordeaux.fr

Enseignement et illettrisme en milieu pénitentiaire : 58% des scolarisés sont en formation de base

Les actions d'enseignement s'adressent prioritairement aux mineurs et aux personnes en situation d'illettrisme tout en répondant, à tous les niveaux d'études, aux demandes de formation des personnes détenues. Ces actions s'articulent autour des objectifs éducatifs de soutien à la personne, de validation des acquis et d'ouverture aux différentes formes d'accès au savoir. Le repérage des personnes illettrées, initié en 1995, a concerné en 2003, plus de 41 500 personnes détenues rencontrées à l'accueil par les enseignants sur 161 sites ; 51% de ces personnes étaient sans diplôme ; 18% étaient en situation d'illettrisme au regard du bilan lecture et 14% échouaient au test

du fait de difficultés moindres. Des formations de base sont assurées par l'Éducation Nationale :

- **vacations d'alphabétisation** pour des personnes n'ayant pas été scolarisées, au moins un an, de manière durable (prise en charge 3 à 4 fois par semaine),
- **vacations de lutte contre l'illettrisme** pour des personnes sorties sans diplôme du système scolaire et ne maîtrisant pas les savoirs de base (prise en charge 3 à 4 fois par semaine),
- **vacations de remise à niveau** pour des publics sans diplôme ni qualification qui peuvent éventuellement préparer un certificat de formation générale,

- **actions de français langue étrangère** pour des personnes de bas niveaux de formation dans leur langue d'origine ou non scolarisées (prise en charge 3 à 4 fois par semaine),
- **actions combinées avec des actions de formation professionnelle** (alternance enseignement général / formation professionnelle),
- **actions combinées avec le travail pénal** (1h30 d'enseignement quotidien après la journée de travail).

Contact :
Michel Ferrer, responsable de l'enseignement à la Maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan

L'accueil des jeunes étrangers nouvellement arrivés dans l'académie

Le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et voyageurs (CASNAV) a pour mission d'aider les équipes enseignantes à favoriser la réussite scolaire d'élèves récemment arrivés en France ou appartenant à la communauté des gens du voyage. Ne maîtrisant pas suffisamment la langue française il est nécessaire d'aménager pour

eux une prise en charge spécifique temporaire afin de leur permettre d'accéder aux savoirs scolaires et à la culture scientifique et artistique de notre pays.

Certains nouveaux arrivants adolescents n'ont pas pu apprendre à lire dans leur pays d'origine, d'autres appartiennent à des peuples de culture essentiellement orale. Ne pas savoir lire ne signifie pas pour autant être dénué de connaissances. Néanmoins, aborder notre culture marquée par l'écrit sous toutes ses formes nécessite cet apprentissage rapide.

Scolarisation des nouveaux arrivants

• **Dans le premier degré**, ce sont les CLIN ou classes d'initiation, dans lesquelles se regroupent tous les élèves non francophones âgés de 6 à 11 ans pour une durée hebdomadaire qui n'excède pas 12 heures. Le reste du temps ils rejoignent leurs camarades dans la classe dans laquelle ils sont affectés dès leur arrivée, celle qui correspond à leur âge.

Un autre dispositif consiste à dépêcher un enseignant qui prendra en charge un ou plusieurs élèves nouvellement arrivés en France, pour deux séances hebdomadaires au minimum en fonction de la date d'arrivée et de l'âge. Cet enseignant mobile couvre les besoins d'un secteur le plus souvent associé à une seule circonscription.



• **Dans le second degré**, les dispositifs les plus classiques sont les CLA ou classes d'accueil pour adolescents peu ou pas francophones et les CLA NSA, classes d'accueil pour adolescents non scolarisés antérieurement.

Les élèves qui y sont regroupés sont âgés de 11 à 16 ans, toutes nationalités confondues. L'enseignement spécifique de français n'excède pas 14 heures hebdomadaires, s'y ajoutent l'enseignement d'autres disciplines parmi lesquelles impérativement les mathématiques. Progressivement l'élève rejoint la classe ordinaire où il est affecté dès son arrivée jusqu'à intégration complète en fin d'année. Une année scolaire entière suffit en général pour pouvoir suivre avec profit en intégration complète dans une division ordinaire mais il est nécessaire d'assurer un soutien approprié qui peut durer plusieurs années pour consolider les

acquis de ces élèves et les amener vers une maîtrise de la langue comparable à celle des natifs.

Scolarisation des enfants du voyage

Les aides à l'intégration des élèves issus des communautés des gens du voyage sont très diverses selon les ressources locales. Un soutien spécifique leur est généralement dispensé par un professeur soit itinérant sur un secteur donné, soit rattaché à l'établissement ou sous toutes autres formes possibles comme le PPAP (Programme personnalisé d'aide et de progrès) par exemple. Il est cependant nécessaire que les enseignants soient bien informés des caractéristiques sociales, culturelles et éducatives de ces familles dont les revendications identitaires sont fortes.

Quelques chiffres...

800

élèves environ arrivent dans l'académie de l'étranger tous les ans depuis 4 ou 5 ans. Ils sont scolarisés de la maternelle au second cycle du second degré. Environ 500 arrivent en Gironde.

Dordogne

2 CLIN mobiles (Classe d'initiation à la langue française), pour le premier degré.

Landes

1 Clin mobile + 1 enseignant second degré (Mont-de-Marsan) + 2 enseignants pour les enfants du voyage (Mont-de-Marsan et Dax).

Gironde

5 CLIN, 11 CLIN mobiles, 4 CLA (Classe d'accueil pour les adolescents non francophones) et 1 CLA NSA (Classe d'accueil pour les élèves non scolarisés antérieurement) sur Bordeaux et la CUB. 19 PASS enfants du voyage, postes à sujétion spéciale sur tout le département dont 3 affectés en collège + école Django Reinhardt à Toulence.

Pyrénées-Atlantiques

2 CLIN et 2 CLA à Pau + des HS professeur second degré à Bayonne + 1 enseignant pour les enfants du voyage + école Laherrère, école des gens du voyage à Pau.

Lot-et-Garonne

3 CLIN mobiles + 1 animateur ZEP pour le premier degré + des AES et des enseignants de collège pour le second degré.



Contact :

CASNAV - 77, rue Charles Martin - 33300 Bordeaux

Tél. 05 56 11 55 80 - Fax 05 56 11 55 81

Directrice : Claude Sabrier

Courriel : ce.casnav@ac-bordeaux.fr

Encourager la lecture pour prévenir l'illettrisme

rapport à la lecture dès lors qu'ils se sont déplacés dans les écoles maternelles ou dans les maisons de retraite pour présenter, lire à voix haute, des textes qu'ils ont préparés pendant leur cours avec leur professeur, un comédien, un auteur. Pris parmi d'autres, cet exemple est représentatif de l'intérêt des nombreux projets culturels menés par les enseignants. Certes, une classe à PAC (Projet artistique et culturel) littérature, un atelier de lecture ou un parcours culturel autour de la chaîne du livre ou tout autre des 200 projets-livre de l'académie ne luttent pas, en soi, contre l'illettrisme. Toutefois, ces différentes actions contribuent

Nul doute que des élèves de lycées professionnels, eux-mêmes en délicatesse avec la chose écrite, n'entretiennent plus le même

à forger chez l'élève un rapport plus confiant à l'écrit,



engendrent une familiarité avec le livre qui constituent de solides antidotes pour prévenir tout effet de décrochage et de désalphabétisation. C'est la raison pour laquelle la délégation académique à l'action culturelle et les coordinations action culturelle des différentes inspections académiques encouragent et soutiennent le développement de programmes susceptibles de créer une relation de plaisir et de sérénité avec la lecture. En partenariat avec la DRAC (Délégation

régionale aux affaires culturelles) et les principaux acteurs du livre de l'académie, on cherchera ainsi tour à tour à favoriser un contact prolongé avec des auteurs dans le cadre de résidences longues en lycées généraux et professionnels, à offrir des bons d'achat aux élèves pour les aider à se constituer une bibliothèque personnelle en fréquentant

des librairies, à familiariser les élèves avec l'objet livre en le conduisant dans un parcours *Monde du livre - Jeunes en librairie*.

Contact :
DAAC - Tél. 05 57 57 35 90
Courriel :
action-culturelle@ac-bordeaux.fr

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme - ANLCI

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. Elle porte sur un champ étendu : la sensibilisation des institutions, mobilisation et la formation des personnes de plus de 16 ans, sorties du système scolaire, en situation d'illettrisme, et, désormais sous l'appellation de "prévention de l'illettrisme", les actions spécifiques de l'enseignement pour les élèves les plus en difficulté. Elle est un volet, instauré en 1998 et confirmé en 2004, du droit à la formation tout au long de la vie. Elle prend appui sur les actions de formation conti-

nue, du secteur public ou des entreprises, et sur les politiques culturelles et sociales, pour s'orienter et accompagner les personnes dans leur projet.



L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été créée en octobre 2000. Elle rassemble les services de l'État et leurs partenaires. Elle doit mobiliser les moyens et les acteurs, les valoriser et favoriser l'optimisation de leurs politiques, du niveau national au local. Elle est relayée dans chaque région par un(e) chargé(e) de mission auprès du Préfet de Région. De nombreux projets visent à développer les coopérations et les actions.

A titre d'illustration, en

Aquitaine, pour les personnes sorties du système scolaire, 3 types d'actions font l'objet d'un engagement conjoint pluriannuel (2000-2006) de l'État et du Conseil Régional :

- **le soutien au Centre de ressources** illettrisme analphabétisme Aquitaine (CRI), animé par le CLAP Sud Ouest,
- **la mise en place d'Ateliers de formation** de base (AFB) qui offrent, dans la durée et par un service de proximité, des possibilités d'apprentissage ou de réappropriation des savoirs de base. Ils s'adressent aux personnes pour qui ces (ré)acquisitions sont un facteur de maintien dans l'emploi (salariés) ou d'insertion sociale et d'accès au marché du travail (demandeurs d'emploi),
- **la professionnalisation de formateurs**, salariés ou bénévoles.

Contact :
N° Indigo 0 820 33 34 35 pour l'information sur les formations
Marie-Soisig Rosmorduc, chargée de mission auprès du Préfet de Région
Courriel : marie-soisig.rosmorduc@aquitaine.pref.gouv.fr
Sites : www.anlci.fr - www.clap-so.org

BIBLIOGRAPHIE

De l'illettrisme aujourd'hui

Apports de la recherche à la compréhension de l'action.

IUFM de Reims : actes du Colloque des 26 et 27 Octobre 2000. CRDP de Champagne-Ardenne, 2003.

Bentolila, Alain. *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier.* Plon, 1999. 217 p.

Goigoux, Roland. *Les difficultés de compréhension en lecture, mieux les comprendre pour mieux intervenir.* CRDP d'Aquitaine, 2003. 2 vidéocassettes.

Pelloquin, Elisabeth, Keller, Yannick. *"La lecture partagée" : Guide pédagogique et sélection des supports de lectures pour adolescents et adultes.* CRDP Poitou-Charentes, 2003.

Bentolila, Alain. *Lettris : une méthode pour Comprendre, lire, écrire, calculer.* Nathan, 2004. Coffret



Dialogues

Directeur de la publication **William Marois**,
 Recteur de l'académie de Bordeaux,
 Chancelier des universités d'Aquitaine
 Conception Service communication - Rectorat de Bordeaux
 Coordination **Clothilde Grard**
 Maquette **bat graphique**
 Impression **Imprim'art**

Crédit photos Rectorat de Bordeaux
 Numéro ISSN et dépôt légal 1634-5274